

Avis adopté

Séance plénière du 25 avril 2023

Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?

Déclaration du groupe CGT

Les dérèglements climatiques et la dégradation des écosystèmes vont générer de graves conséquences sur nos modes de production, nos organisations et conditions de travail, si nous n'agissons pas plus vite et plus efficacement. A ce sujet, Il est décevant que la négociation interprofessionnelle qui vient de se terminer reste uniquement cantonnée à quelques conseils pour les entreprises et les administrations et exclu toute mesure supplétive ou normative. Pourtant, pour l'ensemble des acteurs du travail, les enjeux sont considérables.

Au-delà de la prise de conscience, notre projet d'avis a le mérite d'esquisser quelques recommandations fortes autour de la santé et des politiques de prévention. C'est le cas de la préconisation permettant d'évaluer à travers une étude, les impacts du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes sur les inégalités socioprofessionnelles ou la recommandation d'un fonds pour la recherche, la prévention et l'amélioration des conditions de travail financé, pour partie, sur les excédents de la branche AT/MP.

Nous approuvons aussi d'inscrire l'écoute des salariés comme un principe de prévention indispensable. En effet, donner la parole à ceux qui font et qui savent devrait d'ailleurs être un principe général y compris sur d'autres enjeux.

Mais soyons lucides, c'est par la progression du dialogue social dans les entreprises, conditionner à une négociation obligatoire avec les syndicats sur les stratégies industrielles que les choses peuvent réellement s'améliorer tant du point de vue des conditions de travail que de la nécessaire transition environnementale.

Sur ces points, le projet d'avis amène, quelques préconisations nouvelles qui permettront de mieux éclairer les débats et de favoriser la prise de position dans la nouvelle instance représentative du personnel.

Ainsi, nous approuvons la nécessité d'augmenter, par la voie d'une mesure supplétive, les journées de formation des élus du personnel sur les conséquences des dérèglements climatiques. La nécessité d'introduire des informations sur le thème santé/environnement dans la base de données économiques, sociales et environnementales ou sur la consultation obligatoire des trois négociations récurrentes du comité social et économique.

Enfin, pour assurer l'effectivité du document unique d'évaluation des risques par les entreprises, nous partageons le principe d'associer ce document à une mesure coercitive.

Nous regrettons que plusieurs groupes ne se soient pas plus ouvertement engagés sur un système de conditionnalité des aides publiques en fonction des politiques environnementales et industrielles pratiquées par les entreprises ou d'un véritable droit retrait environnementale pour les salariés.

La CGT a voté le projet d'avis.